

Vous recevez ce courriel car vous êtes inscrit à notre liste de diffusion.

Si vous ne pouvez pas voir ce message correctement, [ouvrez-le dans un navigateur web](#)

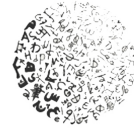
Centre québécois du P.E.N. international

Infolettre no 95

Mardi 26 janvier 2021



écriture et liberté



pen
INTERNATIONAL



Photo: Justin Tallis Archives Agence France-Presse Julian Assange est poursuivi aux États-Unis pour espionnage et risque 175 ans de prison.

Julian Assange : de bonnes et de moins bonnes nouvelles

La justice britannique refuse l'extradition de Julian Assange vers les États-Unis

D'après Charlotte Durand - Agence France-Presse à Londres

- 4 janvier 2021

Invoquant un risque de suicide, la justice britannique a rejeté lundi la demande d'extradition du fondateur de Wikileaks, Julian Assange, vers les États-Unis, qui le réclament pour la publication de centaines de milliers de documents confidentiels.

La bataille judiciaire autour de l'Australien de 49 ans, devenu pour ses soutiens un symbole du combat pour la liberté d'informer, ne s'arrêtera sans doute pas là. Les autorités américaines ont notifié le tribunal de leur intention de faire appel de la décision rendue par la juge Vanessa Baraitser.

Si cette dernière a rejeté les arguments relevant de la défense de la liberté d'expression, elle a estimé que « les procédures décrites par les États-Unis ne vont pas l'empêcher de se suicider », car il risque « des conditions d'isolement quasi total » dans le système carcéral américain. Elle a donc refusé l'extradition « pour des raisons de santé mentale ».

Assange reste dans l'immédiat détenu dans la prison de haute sécurité de Belmarsh avant une audience le 6 janvier pour examiner une demande de mise en liberté.

Ce jugement a été accueilli par une explosion de joie par la trentaine de manifestants réunis devant l'Old Bailey, qui se sont mis à crier et à s'étreindre. Le poing levé, ils ont hurlé « Libérez Julian Assange » et « Nous avons gagné! ».

Dans la salle d'audience, l'avocate Stella Moris, avec qui M. Assange a eu deux enfants pendant sa réclusion à l'ambassade d'Équateur à Londres, a fondu en larmes. Elle a salué « un premier pas vers la justice » et appelé le gouvernement américain à « mettre fin » aux poursuites le visant.

L'Australien risque aux États-Unis 175 ans de prison pour avoir diffusé, à partir de 2010, plus de 700 000 documents classifiés sur les activités militaires et diplomatiques américaines, notamment en Irak et en Afghanistan.

Les États-Unis reprochent au fondateur de WikiLeaks d'avoir mis en danger des sources des services américains, accusation qu'il conteste. Parmi les documents publiés figurait une vidéo montrant des civils tués par les tirs d'un hélicoptère de combat américain en Irak en juillet 2007, parmi lesquels deux journalistes de l'agence Reuters.

Quelques jours plus tard, la justice britannique maintient Julian Assange en détention

D'après Sylvain Peuchmaurd, - Agence France-Presse à Londres, et Fabien Deglise, Le Devoir

- 6 et 7 janvier 2021

Malgré son refus de l'extrader vers les États-Unis, la justice britannique a décidé mercredi de maintenir en détention le fondateur de WikiLeaks, Julian Assange, en attendant l'examen de l'appel lancé par les États-Unis, qui veulent le juger pour la diffusion massive de documents confidentiels. Le tribunal britannique a refusé d'accorder la libération sous caution que l'homme de 49 ans réclamait. La juge Vanessa Baraitser a justifié sa décision en invoquant « des motifs sérieux de croire que si M. Assange était libéré aujourd'hui, il ne se rendrait pas au tribunal pour faire face aux procédures en cours. » Elle a souligné également le fait que le lanceur d'alerte s'était illustré dans le passé pour avoir « bafoué » les ordonnances de la justice.

« C'est une immense déception », a réagi sa compagne Stella Morris. L'avocate a appelé de nouveau le département américain de la Justice à « abandonner les poursuites » contre lui et au président des États-Unis de le « gracier ».

Dans la foulée de la décision de la juge britannique Vanessa Bar de lundi, les autorités américaines ont notifié au tribunal leur intention de faire appel.

« Nous voulons que ça se termine, mais nous sommes certains que la justice prévaudra », a réagi à la sortie du tribunal le rédacteur en chef de WikiLeaks, Kristinn Hrafnsson.

À l'audience, la représentante de l'accusation, Clair Dobbin, a souligné que Julian Assange, qui « se considère comme étant au-dessus des lois », a les « ressources » pour fuir, mettant en avant l'offre d'asile politique faite par le Mexique. Un risque écarté par l'avocat de Julian Assange, Edward Fitzgerald, qui a plaidé que son client avait « toutes les raisons » de ne pas se soustraire à la justice britannique qui a tranché en sa faveur lundi. Invoquant la vie de famille qui l'attend à l'extérieur, il a proposé son placement sous surveillance par bracelet électronique, en vain.

« On peut craindre que le délai pour entendre cet appel soit long », a dit l'avocate française, Éva Joly, qui a travaillé avec M. Assange en Islande en 2009 sur la création d'un paradis de l'information dans ce pays afin d'y protéger la pratique du journalisme d'enquête. Elle est devenue depuis une de ses fidèles alliées. « Et aujourd'hui, tout ce que l'on peut espérer, c'est que Julian Assange ne mette pas fin à ses jours avant cette prochaine audience. »



Managua, 15 décembre 2020

Nicaragua

Un événement regrettable

- Managua, 15 décembre 2020

PEN Internacional Nicaragua se joint aux voix préoccupées par l'occupation et la confiscation par la police du bâtiment et des installations de travail de l'agence de communication, Esta semana,

esta noche y confidencial (Cette semaine, ce soir et confidentiel), dirigée par le journaliste Carlos Fernando Chamorro.

Hier, Chamorro a convoqué les médias à une conférence de presse, devant son immeuble occupé par la police, auquel il ne peut accéder depuis le 14 décembre 2018. La conférence a été violemment interrompue par plusieurs patrouilles qui ont déployé une force antiémeute pour forcer les médias à quitter le site.

Il n'y avait aucune raison de déployer la force antiémeute alors qu'il s'agissait d'une activité pacifique, ne comportant aucun risque ni émeute. Chargeant leurs boucliers et poussant les personnes présentes, la patrouille de police a attaqué les participants et les journalistes qui couvraient ladite activité, de même que la directrice du Centre nicaraguayen des droits de la personne, Mme Vilma Núñez de Escorcia, qui était présente.

Perquisition illégale au domicile d'un journaliste

- 7 janvier 2021

Pour la deuxième fois en moins d'une semaine, des membres de la police nicaraguayenne ont perquisitionné illégalement le jeudi 7 janvier le domicile du journaliste Aníbal Toruño, directeur de Radio Darío dans la ville de León (ouest), lors d'une nouvelle attaque du gouvernement de Daniel Ortega à la liberté de la presse et de la pensée au Nicaragua.

La première perquisition sans mandat du domicile d'Aníbal Toruño a été effectuée par des policiers le mardi précédent. Après avoir pénétré de force dans la propriété, la police a maintenu un siège pendant plusieurs heures autour de la maison, selon le journaliste et homme d'affaires de la radio.

Aníbal Toruño et Radio Darío ont subi de multiples attaques depuis le déclenchement de la rébellion sociale au Nicaragua en avril 2018, y compris l'attaque et l'incendie de la station de radio par des militants du parti gouvernemental dans la ville de León.

En tant qu'organisation qui défend la liberté d'expression, la section Nicaragua de PEN International exhorte l'État nicaraguayen à respecter et à appliquer la Constitution politique actuelle, qui établit le plein droit des citoyens de recevoir et de diffuser des informations librement et sans aucune contrainte.



Irak : Lettre ouverte à Facebook, Twitter et YouTube : Arrêtez de faire taire les voix critiques du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

- 17 décembre 2020

Extrait d'une lettre signée par 45 organismes et individus :

« Il y a dix ans aujourd'hui, Mohamed Bouazizi, un vendeur de rue tunisien de 26 ans, s'est immolé par le feu pour protester contre l'injustice et la marginalisation de l'État, provoquant des soulèvements massifs en Tunisie, en Égypte et dans d'autres pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

« Alors que nous célébrons le 10e anniversaire du Printemps arabe, nous, les militants soussignés, journalistes et organisations de défense des droits de la personne, nous sommes réunis pour exprimer notre frustration et notre consternation devant la façon dont les politiques de plateformes et procédures de modération du contenu conduisent trop souvent au silence et à l'effacement des voix critiques des communautés marginalisées et opprimées à travers le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

« Le Printemps arabe est historique pour de nombreuses raisons, et l'un de ses legs exceptionnels est la façon dont les militants et les citoyens ont utilisé les médias sociaux pour pousser au changement politique et à la justice sociale, cimentant Internet comme catalyseur essentiel des droits de la personne à l'ère numérique.

« Les entreprises de médias sociaux se vantent du rôle qu'elles jouent pour connecter les gens entre eux. Comme le fondateur, Mark Zuckerberg, l'a écrit dans sa lettre de 2012 :

« " En donnant aux gens le pouvoir de communiquer entre eux, nous constatons qu'ils commencent à faire entendre leurs voix à une échelle différente de ce qui était historiquement possible. Ces voix augmenteront en nombre et en volume. Elles ne peuvent être ignorées. Au fil du temps, nous prévoyons que les gouvernements deviendront plus réactifs aux problèmes et aux préoccupations directement soulevés par l'ensemble de leurs populations plutôt que par des intermédiaires contrôlés par quelques privilégiés. "

« La prédiction de Zuckerberg était fautive. Au lieu de cela, de plus en plus à travers le monde les plateformes contribuent aux répressions des gouvernements qui ont choisi l'autoritarisme, ces derniers concluant des accords avec des chefs d'État oppressifs, ouvrant les portes aux dictateurs et censurant les principaux militants, journalistes et autres acteurs du changement, et ce, dans tout le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, parfois à la demande d'autres gouvernements, à l'exemple de la Tunisie, de la Syrie, de la Palestine et de l'Égypte : [en savoir plus](#) ».

ACTIVITÉS DU CENTRE QUEBÉCOIS DU P.E.N. INTERNATIONAL



Il est toujours temps de signer les pétitions pour faire libérer les écrivains emprisonnés choisis en 2020.

Signez [ici](#)

P.E.N.-Québec vous convie à une rencontre littéraire organisée en collaboration avec la Maison de la littérature de Québec, à l'occasion de la Journée internationale de la langue maternelle.

Nous avons tous et toutes une ou plusieurs langues maternelles. Nos origines linguistiques façonnent notre être avec les autres, nos manières de nous exprimer et de créer. Lorsque nous nous déplaçons d'un territoire à l'autre, nous rencontrons de nouveaux groupes, nous apprenons d'autres langues, que nous tentons de maîtriser, et nous traduisons alors nos pensées par rapport à ces nouveaux bagages culturels. Pendant ce rendez-vous, organisé à l'occasion de la Journée internationale de la langue maternelle, des poètes liront leurs créations en passant d'une langue à l'autre et parleront de leurs origines linguistiques pour raconter le Québec.

Avec la participation de : Nora Atalla, Salah Beddiari, Natalie Fontalvo, Erika Hagen-Veilleux, Andrée Levesque-Sioui, Anaïs Palmers, Alix Renaud, Dominique Sacy, Mattia Scarpulla.

Animation : Nora Atalla et Mattia Scarpulla

Une capsule de poésie de Joséphine Bacon pour PEN International

De plus, le Centre enregistrera avec l'écrivaine Joséphine Bacon une capsule bilingue (innu-aimun/français) de poésie pour enrichir la campagne de PEN International lors de la Journée internationale de la langue maternelle.



Liu Xiaobo

**L'écrivain,
critique littéraire
et militant des droits
de l'homme**

pen
INTERNATIONAL

#LiuXiaoboAnniversaire

Décembre 2020 : Participation à une campagne internationale

En ces temps de pandémie, les activités se font évidemment plus rares. Mais P.E.N.-Québec a participé en décembre, sur son site Internet et les réseaux sociaux, à la campagne de PEN International : Anniversaire de Liu Xiaobo, par laquelle on appelait à soutenir les écrivains emprisonnés Gui Minhai, Kunchok Tsephel Gopey Tsang, Yang Hengjun et Qin Yongmin.

En 2008, à l'occasion du 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Liu Xiaobo et 300 citoyens chinois ont publié la Charte 08, demandant à leur gouvernement de respecter sa propre constitution et les conventions relatives aux droits de la personne dont la Chine est signataire. Pour cela, Liu Xiaobo a été condamné à 11 ans de prison; il est décédé le 13 juillet 2017. Il a été le premier lauréat du Prix Nobel de la Paix à mourir en détention depuis que Carl von Ossietzky est mort sous surveillance de la Gestapo en 1938. « Je ne me sens pas coupable, écrivait Liu Xiaobo en 2009, d'avoir respecté mon droit constitutionnel à la liberté d'expression et pour avoir rempli ma responsabilité sociale en tant que citoyen chinois ».



Accueil d'un nouveau membre au conseil d'administration

Mattia Scarpulla s'est joint au conseil d'administration en décembre. D'origine italienne, il vit au Québec. Il a publié de la poésie, *col fiato* (Manni, 2006), *journal des traces* (L'Harmattan, 2011), *hallucinations désirées et origines en fuite* (L'Harmattan, 2018), un recueil de nouvelles, *Préparation au combat* (Hashtag, 2019), et un roman, *Errance* (Annika Parance Éditeur, 2020). Titulaire d'un doctorat en arts, spécialité danse, il est doctorant en études littéraires – volet recherche et création à l'Université Laval. Il organise des ateliers corporels d'écriture et collabore à la création de spectacles littéraires. Dans plusieurs de ses œuvres, il questionne le corps comme entité de rencontre et de conflit, entre les individus et entre les groupes.

La campagne de renouvellement des adhésions bat son plein

Chaque année, votre adhésion au Centre québécois du P.E.N. international aide à la libération de plusieurs écrivains emprisonnés par le vaste monde, et nous vous en remercions chaleureusement. Plus que jamais, en ces temps de pandémie, des centaines de romanciers, essayistes, poètes et journalistes sont encore emprisonnés ou menacés pour avoir osé parler librement et revendiquer leur droit à la libre expression. Ne les oublions pas. Pensons au député turc Selahattin Demirtaş, accusé par Ankara de « terrorisme », et détenu depuis novembre 2016.



Selahattin Demirtaş

Demirtaş encourt une peine de 183 ans de réclusion, parce qu'il croit en la liberté, la démocratie et la paix. Kurde de Turquie, avocat des droits de la personne, il est le chef charismatique du HDP, parti d'opposition pro-kurde et féministe, le plus progressiste du Proche-Orient. En décembre dernier, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a sévèrement condamné la Turquie et a réclamé la libération immédiate du député.

Nous remercions le Festival international de la poésie de Trois-Rivières et l'Académie des lettres du Québec, qui ont récemment octroyé une nouvelle carte de membre à leurs lauréats respectifs. Nous remercions également les membres qui ont renouvelé leur cotisation depuis le début de l'année et invitons les autres à le faire. Vous pouvez régler votre cotisation en ligne en cliquant sur ce [lien](#) ou en nous renvoyant le formulaire que vous trouverez [à cet endroit](#) avec votre chèque à l'adresse temporaire suivante (en raison du confinement) :

Centre québécois du P.E.N. international
7, av. Verdi
Laval (Québec) H7N 3C1

Avec nos meilleurs vœux de bonne année et nos sincères remerciements!

Traductions de l'anglais et de l'espagnol : Nora Atalla.
Révision linguistique : Nora Atalla.



Twitter

Suivez-nous sur Twitter pour rester à jour concernant les nouvelles et autres informations de notre entreprise.



Facebook

Souscrivez à notre page Facebook pour suivre nos nouvelles, nouveautés et autres discussions.

Les membres du Conseil d'administration du Centre québécois du P.E.N.

international :

Président :

Gaston Bellemare

Vice-présidente - Québec :

Nora Atalla

Trésorière :

Michèle Bernard

Administrateurs :

Germaine Beaulieu

Salah El Khalfa Beddiari

Louis Jolicœur

Pauline Michel

Diane Régimbald

Mattia Scarpulla

Félix Villeneuve

Coordonnatrice :

Dominique Gaucher

Membres d'honneur :

Raïf Badawi (Arabie saoudite)

Asli Erdogan (Turquie)

Angye Gaona (Colombie)

Homa Hoodfar (Iran-Canada)

La littérature ne connaît pas de frontières et doit demeurer une devise commune à tous.

Charte du PEN

3492, av. Laval. Montréal, Québec H2X 3C8

Pour cesser de recevoir des courriels de notre part, [cliquez ici pour vous désabonner](#).

C.P. 23279, C.P. des boulevards, Laval, Québec H7N 6K1